

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 227

Artikel: La Ire Exposition nationale suisse du travail féminin

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

droit de suffrage municipal sans éligibilité aux femmes âgées de plus de 30 ans. — Les femmes avocates sont autorisées à plaider.

HONGRIE: Inscription dans la Constitution du suffrage féminin, déjà en pratique de par un décret ministériel seulement.

INDES: Le Punjab vote une résolution en faveur du suffrage féminin. — Election de Mrs. T. Madhavi Amma à l'Assemblée Législative du Cochin (la première femme qui siège dans une Assemblée politique hindoue). — Le Conseil Législatif du Bengale vote une résolution reconnaissant le droit de suffrage aux femmes. — Votation de la loi sur l'âge de consentement (14 ans pour les jeunes filles non mariées, 13 ans pour les jeunes femmes mariées). — Election pour la première fois d'une femme au Conseil Municipal de Madras.

IRAK: Le premier club féminin est ouvert à Bagdad.

IRLANDE: Election de Mrs. Keagg comme premier membre féminin de la Bourse de Dublin. — Les femmes obtiennent la suppression du mot « masculin » dans le programme des examens de fonctionnaires civils, et l'avis officiel que ces examens sont dorénavant ouverts aux deux sexes. — Votation en Irlande du Nord de la loi sur les pensions aux veuves et aux orphelins (sur le modèle anglais). — Election de Mrs. Chichester, la seule femme députée au Parlement de l'Irlande du Nord.

ITALIE: Ratification définitive de la loi sur le suffrage féminin municipal.

JAPON: Les femmes sont autorisées à pratiquer le barreau.

JERSEY (ILE DE): Votation d'une loi sur la propriété de la femme mariée.

TERRE-NEUVE: Le droit de vote et l'éligibilité sont reconnus aux femmes âgées de 25 ans.

SUÈDE: Votation de la loi reconnaissant l'égalité de salaires dans le traitement des fonctionnaires, avec l'exception que les augmentations prévues pour les fonctionnaires masculins sont plus fortes que celles prévues pour les fonctionnaires féminins. — Election au Riksdag de Mrs. Sophie Wesselmann, le nombre des femmes députées étant ainsi porté à 5.

SUISSE: Expositions du Travail féminin à Genève, Vevey et Bâle. — Ratification par les Chambres fédérales des Conventions internationales contré la traite des femmes. — Nomination de femmes à des postes officiels: membres de Commissions officielles (Genève), inspectrice du travail (Berne), femmes pasteurs suppléantes (Berne et Vaud), fonctionnaires à l'Office fédéral du Travail. — Rejet dans le canton de Soleure d'un projet de loi sur le suffrage féminin en matière d'école, d'église et d'assistance. — Votation de la loi reconnaissant aux femmes le droit d'éligibilité aux Conseils de prud'hommes (Vaud). — Promesse du gouvernement genevois de déposer un projet de loi sur le suffrage féminin municipal. — Fermeture des maisons de tolérance à Genève (les seules à subsister encore en Suisse). — Votation par les électeurs suisses en faveur de l'article constitutionnel sur l'assurance-vieillesse et invalidité, et par les électeurs bernois de la loi introduisant l'enseignement ménager obligatoire.

URUGUAY: Crédit à Montevideo d'une chaire d'hygiène sociale à laquelle est nommée Dr Luisi. — Discussion par la Chambre des députés d'une loi supprimant les maisons de tolérance, résultant d'une campagne menée par Dr Luigi. — Dépôt à la Chambre d'une loi établissant l'égalité complète des droits politiques et civils pour les femmes.

ETATS-UNIS: Nomination de Miss Pattie Field au poste de vice-consul à Amsterdam (c'est la première fois qu'une femme occupe pareil poste aux Etats-Unis). — Suppression du mot « obéir » dans la liturgie de mariage de l'Eglise épiscopale. — Election de trois femmes au Congrès et de nombreuses femmes dans les Législatures d'Etats. — Nomination de diverses femmes à des postes

importants. — Installation de deux femmes gouverneurs d'Etats: Mrs. Miriam Ferguson au Texas, et Mrs. Ross Taylor au Wyoming. — Nomination de Miss Lucile Atcherson au poste de secrétaire d'ambassade à Berne (c'est la première fois qu'une femme occupe pareil poste aux Etats-Unis).

IN MEMORIAM

M^{me} Marguerite Duvillard née Chavannes

Depuis bien des années, on ne la voyait plus à l'Union des Femmes de Lausanne, dont une grande fatigue de tête et une surdité croissante la tenaient éloignée; aussi les nouveaux membres ne la connaissaient-ils pas... Mais nous sommes quelques anciennes à nous souvenir des débuts de l'Union des Femmes, en 1896, et de la présidence de cette femme admirable. Ce n'est pas elle qui a inventé l'Union de Lausanne, mais c'est elle qui, sur les instances de M^{mes} Rod-Ducloz et Buchet, a eu l'abnégation et le courage — il en fallait alors — d'en assumer la direction et d'en assurer les premiers pas. Et cela, elle l'a fait — elle nous le disait elle-même il n'y a pas si longtemps — « pour le pays, uniquement ». Sa vive intelligence et son sens patriotique profond lui avaient fait saisir d'emblée que « pour le pays », il était utile de grouper les femmes dans un but d'éducation mutuelle; et à cette œuvre elle a travaillé de tout son dévouement et de toutes ses capacités.

Souvent elle nous a rédit que le grand honneur de sa vie et l'une de ses joies les plus vives avaient été la participation de l'Union des Femmes de Lausanne, sous sa présidence, à la fondation de l'Alliance Nationale de Sociétés Féminines. L'idée de la collaboration de toutes les femmes suisses répondait à un besoin de son cœur et faisait vibrer sa fibre patriotique suisse. Et elle eut une grande joie aussi, un peu plus tard, à voir l'Union, d'abord exclusivement lausannoise, essaimer peu à peu dans le canton.

Malgré son éloignement forcé, notre amie ne se désintéressait nullement de l'Union; et son successeur à la présidence, dont elle avait guidé avec sollicitude les premiers pas, conservait l'habitude de la tenir au courant des principales démarches, des sujets d'encouragement et de joie dans le travail — parfois ardu, elle le savait d'expérience. Ce fut une grande privation que de n'avoir pu lui parler des belles journées de l'Alliance à Genève cet automne. Elle en aurait eu de la joie.

E. S.

La 1^{re} Exposition nationale suisse du Travail Féminin

Le sort en est jeté. Cette Exposition, dont on parlait depuis un certain temps déjà, au sujet de laquelle des rapports concluants avaient été présentés à l'Assemblée de l'Alliance de Sociétés féminines suisses à Genève... a été définitivement décidée, lors d'une Assemblée spéciale tenue à la fin de l'année à Berne, et à laquelle étaient représentées 25 de nos grandes Associations féminines nationales. Le lieu de cette Exposition a été fixé à Berne, et l'époque à la fin de l'été 1928 — peut-être sans tenir tout à fait suffisamment compte des circonstances de la Suisse romande, dont les vacances d'été durent plus longuement qu'en Suisse allemande, et pour laquelle une participation à cette date sera un peu plus difficile. Déjà un Bureau directeur a été élu, composé de M^{me} Glättli (Zurich) présidente, dont les remarquables capacités d'organisatrice sont à la hauteur de cette tâche écrasante; de M^{me} Sigrist (Lucerne) présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, de M^{me} S. Neunschwander (Berne) organisatrice de l'Exposition cantonale de 1923, et A. Rieder, (Vevey) organisatrice de l'Exposition veveysanne de 1925, vice-présidentes; et de M^{me} A. Niquille, (Berne) secrétaire. D'autres nominations doivent encore intervenir, pour que le Comité de direction, de même que les grandes

Commissions prévues, représentent véritablement les femmes de toute la Suisse.

Le but de cette Exposition, dont l'Assemblée du 13 décembre a pris joyeusement et avec entrain toute la responsabilité, parfaitement consciente de l'énormité de cette entreprise, mais aussi des moyens de la mener à bien, — le but de cette Exposition est analogue à celui des Expositions cantonales précédentes: montrer la valeur du travail féminin dans tous les domaines, offrir à celles que préoccupe le choix d'une carrière une leçon de choses admirablement pratique, soutenir les efforts économiques et sociaux des femmes, inspirer avec le goût du travail bien fait l'amour du foyer et de la vie de famille. Elle comprendra douze groupes: travail ménager; agriculture et jardinage; art décoratif; peinture et sculpture; travail à domicile et industrie; commerce et professions diverses; sciences et littérature; éducation; travail social: (prévoyance sociale et féminisme); hygiène et soins aux malades; rétrospective; divers. Cette division « par matière », si l'on peut s'exprimer ainsi, plutôt que par cantons, nous paraît infiniment préférable pour assurer l'unité de cette manifestation du travail féminin en Suisse.

L'organisation financière de cette Exposition reposera sur une base coopérative. L'émission de parts sociales a été décidée, dont les bulletins de souscription seront bientôt lancés dans le public.

Nous tiendrons naturellement nos lectrices au courant dans le détail des préparatifs de cette grande manifestation, au fur et à mesure qu'avancera ce travail; mais nous voulions dès aujourd'hui les renseigner sur une entreprise qui ne peut manquer d'éveiller le plus vif intérêt dans toute la Suisse — peut-être tout spécialement dans les cantons qui ont déjà vu des Expositions cantonales de cet ordre — et à laquelle vont collaborer, de toute leur bonne volonté et de tous leurs efforts coordonnés pour le succès, toutes les femmes qui en comprennent la valeur et la portée capitale.

E. Gd.

De-ci, De-là...

Orientation professionnelle.

A l'occasion de l'Assemblée annuelle, tenue à Saint-Gall, de l'Association suisse pour l'Orientation professionnelle et la Protection

Figures féminines

Une belle vie: Mme Suzanne Orelli

N. D. L. R. — Le 27 décembre dernier, Mme Orelli, la créatrice de cette admirable institution des restaurants sans alcool, que l'on voudrait voir se répandre et prospérer à travers tout notre pays comme cela a été le cas à Zurich, célébré le 80^e anniversaire de sa naissance, ce jubilé suivant de peu le trentenaire (en décembre 1924) de l'ouverture du premier de ces restaurants. Nous sommes certaines d'intéresser nos lectrices en reproduisant ci-après un des articles que consacre notre confrère L'Abstinence à cet anniversaire, comme nous sommes certaines aussi qu'après l'avoir lu, tous tiendront à joindre leurs félicitations à celles qu'adresse le Mouvement à Mme Orelli pour le début de sa quatre-vingt-et unième année.

... Mme Orelli elle-même estime qu'on ne devrait pas fêter des personnes vivantes, ou tout au plus, seulement en tant que cela peut servir à leur œuvre. Or, dans ce sens, nous ferons certainement un travail utile en parlant, de celle qui est devenue ce qu'on pourrait appeler la mère des Foyers pour tous.

Suzanne Orelli, née le 27 décembre 1845, est fille de paysans. Son père, pendant de nombreuses années syndic de la commune d'Oberstrass, banlieue de Zurich, était propriétaire d'un fort beau domaine. On y vivait encore à la bonne vieille mode: les filles du patron devaient elles-mêmes mettre la main à la pâte et donner le bon exemple aux servantes. Mais le père Rinderknecht était en même temps un homme aux idées avan-

tion des apprentis, une question délicate a été traitée: le salaire des apprentis qui ne sont ni logés ni nourris chez leurs patrons. Les maîtresses d'apprentissage, entre autres celles qui font partie de l'Association féminine suisse des Arts et Métiers (*Schweizerischer Frauengewerbeverband*), sont en général opposées à ce paiement. De leur côté, les secrétaires des Offices d'orientation professionnelle estiment qu'une modeste rétribution est tout à fait désirable. La conférence a donc permis d'exposer les différents points de vue.

Mme Lüthy-Zobrist (Winterthour), présidente du *Frauengewerbeverband*, a insisté sur la situation difficile des petites patronnes vis-à-vis de la concurrence des maisons de confection. Non seulement le bon marché de ces produits fait baisser les prix, mais il oblige en même temps à soigner davantage tous les articles. L'apprentissage des jeunes filles, bien plus court que celui des garçons, ne peut donc lui être comparé. Mme Murset, secrétaire de l'Office suisse pour les professions féminines, était chargée du deuxième rapport. Il résulte d'une enquête auprès des patronnes des diverses régions de notre pays que la rétribution des apprentices offre presque partout de sensibles divergences. Dans la plupart des cas — surtout en ce qui concerne les villes — elle existe chez certaines patronnes, et pas chez les autres. Les opinions varient donc selon celles à qui l'on s'adresse. Celles qui refusent de payer mettent en avant les raisons que Mme Lüthy a mentionnées; les autres sont animées du désir d'encourager les parents; elles ne trouvent pas juste de profiter du travail d'une apprentie sans lui accorder une rémunération. Si l'on considère la grande différence des conditions à la ville et à la campagne, dans les régions montagneuses et industrielles, ainsi que la variété des professions dont il s'agit, on arrive à regarder comme impossible une réglementation générale, et l'obligation dans ce domaine comme peu désirable.

L'idée d'un salaire d'apprentissage a cependant tendu à prévaloir dans la discussion. Selon Mme Neuenschwander (Berne), on n'estime pas avec justice les obstacles que rencontrent actuellement les femmes qui se livrent à une activité professionnelle. Le problème ne sera résolu qu' lorsqu'on comprendra mieux la valeur du travail féminin en général. Aucune décision ne fut prise, mais il est à croire que ce débat contribuera à une entente et affermira la volonté de chercher pour chaque cas particulier la solution la mieux appropriée.

Les membres de la conférence, tout en ayant l'occasion de prendre part à l'Assemblée de l'Association professionnelle, purent aussi visiter la petite exposition: *Orientation professionnelle et Agriculture*, qui constitue la première étape d'une exposition itinérante consacrée tout entière à l'orientation professionnelle. Nous avons été heureux de constater combien il avait été tenu compte du travail féminin. Textes et images faisaient ressortir nettement le rôle important des femmes dans le ménage campagnard. Les besognes

cées, et il fit donner à ses filles une excellente instruction.

Ce n'est qu'à l'âge de 36 ans que Suzanne Rinderknecht se maria. Ce fut un mariage extrêmement heureux et harmonieux. Son mari, Jean Orelli, était professeur de mathématiques à l'Ecole polytechnique de Zurich. Cette union ne dura que trois ans et demi; elle fut rompue par la mort du professeur. La jeune femme fut profondément frappée.

Animée d'une foi vivante et forte, Mme Orelli se voulut dorénavant à toutes sortes d'œuvres philanthropiques. Elle avait été de tout temps une observatrice attentive de la vie de ses concitoyens. Or, que de malheurs y constatait-elle? Combien de jeunes gens, dont des parents braves et pieux attendaient de grandes choses, qui firent naufrage dans la vie! Combien de jeunes femmes qui, quelques années à peine après leur mariage, voyaient leur foyer déshonoré, ruiné, brisé! Mme Orelli était bien trop perspicace pour ne pas discerner la cause de tant de maux: l'habitude de la boisson. Un événement vint encore hâter cette conviction: un parent de Mme Orelli était devenu la proie d'une terrible tendance héréditaire à boire. Après une maladie, il s'était ressaisi et, avec une clairvoyance peu commune en ce temps-là, il voulut se guérir de son esclavage, par ses propres forces, en s'abstenant totalement de toute boisson alcoolique.